

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/2016

### **1 Avis sur l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de Communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur l'arrêté de Monsieur le Préfet, en date du 29 avril 2016, portant projet de périmètre de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.**

---

### **2 Ligne de trésorerie 2016**

Face aux besoins de trésorerie de la commune, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre faite par la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor en date du 20/05/2016** et décide en conséquence :

**Article 1 :** Madame Le maire est autorisée à souscrire auprès la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor** un crédit de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant de l'autorisation en Euros	80 000.00 €
Durée :	1 an
Commission d'engagement	0.25% du montant de la ligne payable en une seule fois à la signature du contrat
Taux d'intérêts	Taux variable : EURIBOR 3 Mois moyenné+marge de 1.65%

---

### **3 Motion de soutien au Centre Hospitalier de Lannion Trestel**

Les membres du Conseil Municipal demandent, à l'unanimité, le maintien de la capacité en lits d'hospitalisation, le maintien des emplois et la pérennité de la totalité des activités actuelles du Centre Hospitalier de Lannion Trestel.

---

### **4 Proposition d'un nouveau mode de paiement pour les factures garderie : mode de paiement TIPI.**

Un nouveau mode de paiement pour la facturation garderie sera proposé aux familles à compter du mois de septembre 2016.

Il s'agit du mode de paiement en ligne TIPI. Ce dispositif permet un encaissement des produits locaux par carte bancaire sur internet. Les usagers pourront, comme dans d'autres domaines de la vie courante, effectuer leur démarche en ligne et donc payer leur facture garderie sur internet. Le télé-paiement par carte bancaire sur internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24 , sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer et dans un environnement sécurisé.

Ce système vient compléter la gamme déjà existante des moyens de paiement : prélèvement, TIP, carte bancaire, chèque bancaire, espèces.

---

## **5 services techniques : recrutement**

Les membres du Conseil Municipal, avant de procéder à la publicité pour le poste à pourvoir, ont décidé, à l'unanimité, d'ouvrir le poste d'agent communal des services techniques au cadre d'emplois d'adjoint technique territorial catégorie C. Les fonctions peuvent être exercées par les grades suivants : Adjoint techniques de 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

---

## **6 Réfection de trottoirs**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de retenir le devis du Syndicat De Voirie Plestin Plouaret ci-dessous :

- Décaissement, mise en œuvre d'enrobé à la main dosé à 120kg/m<sup>2</sup> du carrefour de l'Eglise jusqu'à la fin du parking de la salle polyvalente communale.

Montant H.T : 12 684.82 €    Montant T.T.C : 13 758.92 €

---

## **7 Fonds National de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales 2016 (FPIC)**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Communautaire de L.T.C en date du 07/06/2016 a décidé de la répartition du versement du FPIC aux communes pour l'année 2016. La commune de Trémel percevra **16 900.00 € au titre du FPIC pour 2016.**